AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE ~~DLP-6-5-75036180~~

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE"
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX - B.P. 355 - 62005 ARRAS - Tél. : 21.04.21

ABONNEMENT ANNUEL ~~30 F~~ 50 F
Rég. recettes Dir. Dép. Agric.
13, Grand-Place - 62022 ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

Bulletin N° 31 - 30 AVRIL 1975

TRAITEMENTS FONGICIDES SUR CEREALES

Dans un précédent bulletin, l'opportunité de traiter les orges de printemps contre les attaques d'Oïdium précoce a été envisagée. Aujourd'hui sont publiés les éléments relatifs aux traitements plus polyvalents sur céréales. En effet, aucune décision de traitement, concernant les maladies du pied en particulier, ne pouvait être prise, jusqu'à présent, sur les seuls éléments de pronostic ou de constat des maladies dont l'agriculteur pouvait disposer.

Dans cette présentation sont distingués deux groupes de maladies qui relèvent de produits et de stades de traitement différents :

- maladies du pied (piétin-verse et fusariose),
- maladies du feuillage et des épis (Oïdium, Rouilles, Septoriose, Fusariose).

Toutefois, les céréales sont attaquées par un complexe de ces maladies et c'est contre ce complexe que l'agriculteur devra, en définitive, raisonner son intervention.

L'abonné trouvera en fin de texte le tableau des produits utilisables pour la campagne 1975.

A - Lutte contre les maladies du pied des céréales : piétin-verse et Fusariose

Cette lutte n'est à envisager que s'il existe simultanément pour ces maladies :

- des symptômes précoces,
- un risque important de développement.

En effet, plus les symptômes apparaissent tôt, plus la vigueur de la céréale risque d'en être affectée.

Les dommages consécutifs à des attaques précoces et graves de maladies du pied seront plus ou moins importants selon les conditions de végétation ultérieures.

Les essais du Service de la Protection des Végétaux ont montré que différents facteurs peuvent aggraver le risque de développement de ces maladies :

- résidus de récolte abondants,
- variétés sensibles (Etoile de Choisy, Capitole, Champlein, Hardi, Top, Heima, Joss...)
- semis précoce,
- fumure azotée excessive,
- conditions climatiques favorables.

En conséquence, si le risque de développement des maladies est jugé suffisamment grave, un traitement peut être alors recommandé. Celui-ci sera appliqué au stade 6 - 7 de la céréale (entre premier et deuxième noeud visible) ou, au plus tard, à l'apparition de la dernière feuille.

Un seuil de 25 % des tiges profondément touchées pourrait constituer un seuil d'intervention qu'il est encore nécessaire de vérifier.

B - Lutte contre les maladies du feuillage et des épis : Oïdium, Rouilles, Septoriose, Fusariose.

La présence du complexe de ces maladies sur la plante exige une polyvalence d'efficacité des fongicides employés.

D'autre part, ces affections étant étroitement liées aux conditions climatiques, tant dans l'expression des symptômes que dans la gravité des dommages, la corrélation entre efficacité et gain de rendement, pour les produits utilisés, est souvent peu évidente.

.../...

13

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD PICARDIE, DIRECTEUR GÉRANT : L. BOUYX

Ces maladies se sont peu développées dans nos essais en 1973 et 1974. Dans ces conditions, il est bien difficile d'avancer les critères permettant une utilisation très précise de chaque produit.

Les dégats dus à ces maladies semblent s'extérioriser davantage en présence de maladies du pied.

De même que pour les maladies du pied, différents facteurs d'aggravation des maladies des feuilles et des épis peuvent être recherchés parmi :

- les précédents culturaux,
- les variétés sensibles,
- la fumure,
- les techniques culturales.

C - Préconisations pour la campagne 1975.

En conclusion, il est possible de distinguer deux grands groupes de maladies qui sont justiciables de traitements différents.

Les maladies du pied peuvent faire l'objet d'un traitement relativement précoce, appliqué au stade "premier à deuxième noeud visible".

Ce traitement ne doit être réalisé qu'en présence constatée de maladies et en cas de risque important d'aggravation. Si ces deux conditions ne sont pas réunies, il est inutile d'intervenir.

Dans le cas contraire, la spécialité utilisée doit alors contenir au moins une matière active endothérapique (bénomyl carbendazin, méthylthiophanate).

Les maladies du feuillage et des épis peuvent faire l'objet d'un traitement appliqué à un stade plus tardif, à partir du début de l'épiaison. En présence de maladies, deux cas peuvent se présenter :

- l'infestation est à forte prédominance d'Oïdium et de Rouilles. Le traitement doit alors être réalisé avec une spécialité contenant au moins une matière active à action de contact,
- l'infestation est à forte prédominance en Septoriose et Fusariose. Le traitement doit alors être réalisé avec une spécialité à large spectre d'efficacité.

Il appartient donc à chaque agriculteur de reconnaître, dans une situation déterminée, si un risque grave de dommages justifie une intervention. A ce jour, dans les essais du Service de la Protection des Végétaux, l'intérêt économique de tels traitements n'est apparu que dans 30 % des cas.

ARBORICULTURE FRUITIERE

ARAIGNEE ROUGE

En raison des températures actuelles, les éclosions se poursuivent à un rythme relativement accéléré.

Dans les vergers présentant un nombre d'oeufs d'hiver important (20 à 30 par bourgeon sur le bois de 2 à 3 ans), intervenir avec un produit actif sur les larves et les oeufs lorsque 50 % des éclosions auront eu lieu.

En période de floraison, choisir en plus un produit non dangereux pour les abeilles.

HOPLOCAMPES DU POIRIER OU DU POMMIER

La larve de ce petit hyménoptère peut commettre localement des dégats importants sur les jeunes fruits.

Une intervention pourra être réalisée dès le début de la chute des pétales (stade G) mais, elle ne concernera que les vergers où les attaques auront déjà été décelées l'an dernier.

On utilisera un produit renfermant l'une ou l'autre des matières actives ci-après :
- Azinphos : 40 g/hl ; - Lindane : 20 g/hl ; - Malathion : 75 g/hl ;
- Parathion éthyl : 20 g/hl ; Parathion méthyl : 25 g/hl ; Phosalone : 60 g/hl

CULTURES LEGUMIERES

POURRITURE GRISE DES FRAISES

Sur les fraisiers cultivés à l'air libre, trois traitements sont habituellement recommandés pour lutter contre cette dangereuse maladie ; le premier, dès l'apparition des premières fleurs (le bouton est apparent, bien détaché, les pétales non dépliés), le second au cours de la pleine floraison (50 % des fleurs ouvertes) enfin, le troisième lorsque les premiers fruits verts sont bien formés. On pourra utiliser l'un des produits suivants (doses exprimées en matière active) : - Benomyl : 30 g/hl ; Carbendazin : 30 g/hl ; Dichlofluamide : 125 g/hl ; Folpel : 150 g/hl ; Methylthiophanate : 70 g/hl ; Thirame : 320 g /hl.

En général, on emploie 1 500 à 2 000 l de bouillie à l'hectare.

MOUCHE DES SEMIS DU HARICOT

Ajouter à la liste précedemment publiée, bulletin N° 30 du 24 Avril 1975 : Phytosol 5 % (microgranulés), 4-5 kg de produit commercial /ha en localisation.

.../...